



ACADEMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Etablissements d'Enseignement Privés - DEEP

Direction des Ressources Humaines

Montpellier, le 07 JAN. 2026

Affaire suivie par :

Marina FLAVIEN
Cheffe de bureau DEEP2
Tél : 04 67 91 50 62
Mél : marina.flavien@ac-montpellier.fr

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancellière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des
établissements d'enseignement privés sous contrat
d'association

Copie à :

Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET/EG

Circulaire DEEP – 2026 n° 01

Objet : Accès par liste d'aptitude à l'ECR des professeurs agrégés au 1^{er} septembre 2026

Réf : Articles R 914-64 et 65 du Code de l'Education.
Note de service ministérielle DAF D1 MENF2533013N du 10 décembre 2025

Je vous informe que la campagne d'accès à la liste d'aptitude citée en objet est ouverte.

A cet effet, vous trouverez ci-joint la fiche de candidature à retourner à mes services, ainsi qu'une note technique précisant les conditions générales de recevabilité des candidatures.

Vous trouverez en annexe le contingent de promotions au titre de l'année scolaire 2026/2027 (22 possibilités de promotions dans 14 disciplines).

Les dossiers **complétés avec soin, ainsi que les pièces justificatives exigées (notamment un curriculum vitae issu de l'application I-PEL et une lettre de motivation)** devront être transmis par l'établissement à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés du rectorat, **pour le vendredi 23 janvier 2026**, délai de rigueur.

Tout dossier non parvenu dans les délais impartis sera retourné.

Je vous précise que les promotions dans le corps des agrégés seront arrêtées en fin d'année scolaire 2025/2026, par le ministère de l'Education Nationale, sur proposition du recteur d'académie et après consultation de la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA) qui se réunira le 18 février 2026.

Je vous invite à procéder à une large information des maîtres contractuels concernés en portant à leur connaissance les dates et les modalités de dépôt des candidatures.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par déléction
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Laurent GOUZE



ACADEMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES TOUR EXTERIEUR

Académie de : **MONTPELLIER**

Année scolaire : **2025/2026**

Discipline :

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Titres universitaires et diplômes (année d'obtention) :

Joindre une photocopie des diplômes

Grade et échelon :

Date de promotion dans cet échelon :

Nature du concours et date de la session :

Etablissement d'exercice :

Détail du service d'enseignement assuré pendant la présente année scolaire (préciser le niveau des classes) :

Avis de l'IA-IPR :

Avis du chef d'établissement :

Avis motivé du recteur :



Division des Etablissements d'Enseignement Privés – DEEP2

**MODALITES DE CANDIDATURE
LISTE D'APTITUDE A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DE PROFESSEUR AGREGÉ AU TOUR EXTERIEUR**

Conditions de recevabilité de la candidature :

- être maître relevant des échelles de rémunération des professeurs certifiés (PC), des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et des professeurs de lycée professionnel (PLP) au 31/12/2025.
Cas des maîtres appartenant à l'échelle de rémunération des PLP et des PC enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation : les postulants seront proposés dans la discipline de leur diplôme le plus élevé.
- être en activité au 31/08/2026 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat (congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de présence parentale).
- être âgé(e) de **quarante ans au moins** au 1^{er} octobre 2026.
- justifier au 1^{er} octobre 2026 de **10 années de services** effectifs dont 5 années en qualité de maîtres relevant des échelles de rémunération de PC, PLP ou PEPS.

Joindre impérativement à la fiche de candidature :

- ① Une lettre de motivation dactylographiée de deux pages maximum, présentant une réflexion sur la carrière écoulée et mettant en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autre) qui justifient la demande de promotion,
- ② Un curriculum vitae issu de l'application I-PEL actualisé par le candidat,
- ③ La photocopie du dernier rapport d'inspection ou du dernier rendez-vous de carrière,
- ④ La photocopie des titres et diplômes et notamment la bⁱ admissibilité à l'agrégation,
- ⑤ La copie de la pièce précisant le mode d'accès au corps,
- ⑥ S'il y a lieu la pièce précisant certaines fonctions (tuteur, chef de travaux...),
- ⑦ La copie du dernier arrêté d'échelon.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Annexe :

Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés
Répartition par discipline du contingent 2026

Disciplines	Contingent 2026
ALLEMAND	1
ANGLAIS	2
ARTS PLASTIQUES	1
ECONOMIE ET GESTION	1
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2
ESPAGNOL	1
HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	2
LETTRES MODERNES	2
MATHÉMATIQUES	3
PHILOSOPHIE	1
PHYSIQUE - CHIMIE	2
SCIENCE DE LA VIE ET DE LA TERRE	2
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	1
SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	1
TOTAL	22